

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 30 JUIN 2016

Présents : MM. BERNOS, MORA, LEES, Mme COIG, CASABONNE, BARRERE-MAZOUAT, Mme ARTIGAU, TEULADE, Mme VOELTZEL, IDOPE, Mme JAUBERT-BATAILLE, LABORDE, LAPRUN, KELLER, SOUMET, AURISSET, Mme HIRSCHINGER, Mme BESSONNEAU, OXIBAR, LACRAMPE, ROSENTHAL, Mme MICHAUT, ADAM, Mme BONNET, Mme ETCHENIQUE, LABARTHE, Mme GASTON, GAILLAT, Mme GIRAUDON, BAREILLE, Mme MIQUEU, Mme MIRANDE

Suppléants : Albert GOUT suppléant de Suzanne SAGE

Pouvoirs :

Marianne PAPAREMBORDE	à	Laurent KELLER
Fabienne MENE-SAFRANE	à	Marc OXIBAR
Hervé LUCBEREILH	à	Gérard ROSENTHAL
Dominique FOIX	à	Denise MICHAUT
Maylis DEL PIANTA	à	Aracéli ETCHENIQUE
Jean-Jacques DALL'ACQUA	à	Henriette BONNET
Maïté POTIN	à	André LABARTHE
Valérie SARTOLOU	à	Michel ADAM
Bernard UTHURRY	à	Jean-Etienne GAILLAT
Jean-Pierre TERUEL	à	Bernard AURISSET
Christophe GUERY	à	Daniel LACRAMPE

Excusés : Pierre CASAUX-BIC, Gérard LEPRETRE, Rosine CARDON, Pierre SERENA, Didier CASTERES

RAPPORT N° 160630-13-AID-

FONDS DE CONCOURS **CONVENTIONS AVEC LA COMMUNE D'ESTIALESCQ**

Mme MIRANDE expose :

le - 8 JUL. 2016

A – Embellissement du centre du village

REÇU
SOUS-PRÉFECTURE
OLORON STE MARIE

Dans sa séance du 7 avril 2016, le Conseil Communautaire a retenu, au titre des fonds de concours 2016, le projet de la commune d'Estialescq qui concernait l'embellissement du centre du village

Le plan de financement définitif s'établit comme suit :

MONTANT OPERATION HT	19 935.00 €
Conseil Départemental	2 650.00 €
Fonds de concours	4 983.75 €
Part communale	12 301.25 €

Le montant du fonds de concours s'élève à 4 983.75 €.

B – Rénovation d'un appartement communal

Dans sa séance du 7 avril 2016, le Conseil Communautaire a retenu, au titre des fonds de concours 2016, le projet de la commune d'Estialescq qui concernait la rénovation d'un appartement communal.

Le plan de financement définitif s'établit comme suit :

MONTANT OPERATION HT	6 994.06 €
Fonds de concours	3 042.42 €
Part communale	3 951.64 €

Le montant du fonds de concours s'élève à 3 042.42 €.

Les dossiers étant complets, les conventions avec la commune peuvent être signées.

Les crédits nécessaires sont disponibles.

Où cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **ADOPTÉ** les états financiers définitifs des travaux réalisés par la commune d'Estialescq
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les conventions d'attribution des fonds de concours avec la commune d'Estialescq et à débloquer les fonds
- **VOTE** les crédits nécessaires au versement des fonds de concours soit 8 026.17 €

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, le dit jour 30 juin 2016

REÇU

le - 8 JUL. 2016

Suivent les signatures

SOUS-PRÉFECTURE
OLORON STE MARIE

Affiché le 08.07.16



Le Président

Daniel LACRAMPE